



1ERE SESSION ORDINAIRE POUR 2018
PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2018

REUNION DES 28 ET 29 MARS
RIUNIONE DI I 28 E 29 DI MARZU

2018/O1/007

*Question déposée par Mme Paola MOSCA
Au nom du groupe "FEMU A CORSICA"*

OBJET : Incendie et débroussaillage

Monsieur le Président,

Les incendies ravageurs de la plaine orientale du mois de janvier dernier ont eu des conséquences dramatiques au niveau de la faune et la flore, mais également pour certains de nos administrés qui ont perdu troupeaux, hangars et habitations. Ces incendies ont laissé un goût amer et ont suscité de nombreuses interrogations au sein de la population. Fort heureusement, aucune perte humaine n'est à déplorer et, à ce titre, nous tenons à remercier une fois de plus les sapeurs-pompiers pour leur dévouement et leur rapidité d'intervention dans des conditions particulièrement difficiles.

Je tiens à rappeler que la protection des villages et des populations face au risque incendie est une priorité absolue. Pourtant la loi actuelle ne permet pas de mettre en application certaines mesures comme par exemple le respect de la bande des 50 mètres et l'intervention sur des terrains privés.

Des études menées sur le réchauffement climatique et sur l'amplification du risque de sécheresse chronique nous amènent à penser que ce genre de phénomène risque malheureusement de se reproduire dans un futur proche. Cependant, la violence inouïe du vent et la sécheresse ne seraient constituer à elles seules les causes de ce terrible sinistre.

L'ampleur du sinistre et sa propagation extrêmement rapide révèlent les symptômes de l'abandon de l'intérieur de l'île. Nous ne pouvons que constater que l'état du territoire n'a fait qu'amplifier la rapidité de propagation du feu.

En effet, ce territoire rural de la Costa Verde, comme d'autres en Corse, cumule diverses contraintes : végétation dense et abondante, surfaces foncières très étendues et coûteuses à entretenir, désordre foncier lié à un contexte d'indivision particulièrement complexe, lignes électriques haute-tension en pleine végétation, routes délabrées augmentant le temps d'intervention des secours, etc.

Dans ce contexte critique et eu égard à l'importance des conséquences liées à cette problématique, il est de notre devoir d'envisager des pistes de travail en s'appuyant sur les outils qui sont à notre disposition.

Il nous paraît opportun qu'un travail de fond soit entrepris, en transversalité avec l'ensemble des agences et offices compétentes de la Collectivité de Corse, afin de régler ces problématiques.

Pour ce faire, je pense avant tout au développement de l'agriculture et de l'élevage qui pourraient sur le long terme constituer de véritables remparts naturels pour protéger nos terres de ce genre de catastrophe.

Egalement, il pourrait s'agir de mobiliser le GIRTEC, dont la principale mission est de rassembler tous les éléments propres à reconstituer les titres de propriété en Corse pour les biens fonciers et immobiliers qui en sont dépourvus, afin que celui-ci agisse en priorité dans des zones dites à « haut risques ».

Enfin, envisager une adaptation de la loi relative au débroussaillage permettant aux autorités compétentes d'assurer la sécurité des administrés semble aujourd'hui indispensable, car nous constatons une fois de plus que la législation actuelle est inadaptée à notre territoire.

Ainsi, Monsieur le Président, nous souhaiterions savoir :

1° Quelles solutions pérennes pourriez-vous mettre en œuvre rapidement afin d'éviter que ces événements dramatiques ne deviennent chroniques ?

2° Dans quelle mesure pourrez-vous œuvrer à l'adaptation des lois relatives au débroussaillage et à la protection de l'environnement aux spécificités de notre pays ?

Je vous remercie.